Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 85

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tous temps et sans en indiquer les motifs, résiliant ainsi simultanément et sans délai toutes les obligations contractuelles en vi-

Art. 5. Plainte peut être déposée dans les dix jours contre le retrait de la carte de légitimation auprès du Service des films de l'Armée de la Section Armée et Foyer.

Art. 6. La divulgation de secrets militaires, les infractions aux prescriptions relatives au service de projection de films dans l'armée, l'inobservation des instructions édictées par les services compétents entraînent les sanctions prévues par le Code pénal militaire du 23 juin 1939, en particulier

par les art. 86, 107 et 108 (violation du secret militaire et infractions aux dispositions générales et spéciales).

Art. 7. L'opérateur est responsable des dégâts causés par lui intentionnellement ou par négligence lors des représentations. Les dispositions concernant les mesures de police du feu doivent être rigoureusement

Art. 8. Ces dispositions entrent en vigueur le 15, 12, 1939

> Cdmt. de l'Armée, 5e Section Service des films de l'Armée: Frikart.

la meilleure propagande pour un pays consiste à faire de bons films.

On n'a pas le droit, dit M. Torrès, de raser les gens même à l'abri de la propagande, laquelle est fonction de la qualité de la production elle-même. Et il s'étonne de ne pas trouver dans la production, en général, cette arme essentiellement française: l'esprit, l'ironie.

- En résumé, tous les problèmes sont solubles», conclut M. Torrès.

Nous avons plaisir à enregistrer ces premières déclarations. Elles nous montrent que le Cinéma a trouvé un animateur qui comprend la place occupée par notre Industrie tant sur le plan économique que sur celui de la propagande et du prestige français dans le monde. Nous pensons que le Cinéma français a trouvé son avocat.

M. C.-R. (Cinématogr. française.)

Sur les écrans du monde

SUISSE

Les films d'actualités étrangères

Un journal allemand a prétendu ces jours que certains gouvernements neutres toléraient que les actualités cinématographiques françaises et anglaises soient présentées dans toutes les salles de projection, mais qu'on n'y admettait pa ou presque pas d'actualités d'origine allemande. En ce qui concerne la Suisse, il y a lieu de constater que les autorités n'ont pas promulgué de prescriptions dans le domaine des actualités cinématographiques étrangères qui est régi par le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Alors qu'au début de 1939, quatre copies des actualités allemandes étaient introduites chaque semaine en Suisse, l'importation est maintenant de six. Parallèlement, on note une augmentation sensible des derniers mois des films récréatifs et éducatifs allemands.

FRANCE

Pour ranimer le cinéma français

Maître Henry Torrès déclare:

Me. Henry Torrès, maître du Barreau, brillant journaliste et ancien parlementaire, vient d'être appelé à la direction des Services Cinéma au Commissariat Général de l'Information près la Présidence du Conseil.

Au cours de la première prise de contact avec la Presse cinématographique, Me. Henry Torrès a fait connaître les grandes lignes de son programme d'ensemble.

Au premier chef, M. Torrès s'attachera à résoudre les problèmes aussi complexes que délicats qui — depuis le début de la guerre — ont paralysé l'industrie, arrêté sa production et réduit au chômage ses travailleurs.

- Il s'agit avant tout, déclare M. Torrès, de ranimer cette industrie, de l'asseoir sur des bases solides et viables et d'assurer la reprise de la production.
- Le volume accumulé des traites impayées; la réduction du circuit commercial provenant de la restriction du nombre des places, et de la diminution des marchés extérieurs; les difficultés de récupération du personnel technique indispensable; la Censure, problème délicat entre tous, enfin la question du financement de la production; tels sont les problèmes principaux que je m'efforcerai de résoudre.
- Pour cela, je veux démontrer à l'Etat qu'il est de son devoir de se pencher avec sollicitude sur tous ces problèmes et d'user de son pouvoir de contrôle, de surveillance, de protection et d'arbitrage.
- Il ne s'agit ni d'étatisation, ni de nationalisation pour le cinéma qui repose, avant tout, sur la liberté de l'art, expression de la personnalité individuelle.
- Néanmoins, il faut une politique d'autorité.
- Jusqu'à présent, le cinéma a souffert de l'absence de statut légal et de la dispersion des services ministériels.
 - Nous nous attacherons donc:

1º A faire adopter, sous forme de décrets, certains des textes essentiels du projet du statut du cinéma déposé par M. Jean Zay; 2º A créer un Comité Interministériel, organisme responsable, en liaison immédiate avec les différents ministères, pour que chaque problème ait une solution rapide.

M. Henry Torrès a ensuite longuement développé sa conception sur la force de la propagande cinématographique, tant en France qu'à l'étranger, et on a été très heureux de trouver chez lui une des idées défendues dans ce journal, à savoir que

La fermeture à minuit autorisée à Paris

En accord avec le Général gouverneur militaire de Paris, le Préfet de police a fait connaître que l'heure de fermeture des établissements de spectacles, cafés et restaurants, précédemment fixée à 23 heures, est désormais fixée à minuit.

Le nouveau régime est applicable dès maintenant à Paris et dans le département de la Seine.

Il est vraisemblable qu'à la suite de cette mesure les transports en commun prolongeront leur service.

Le prochain film de **Danielle Darrieux**

Danielle Darrieux tournera prochainement, sous la direction de son mari Henry Decoin, capitaine aviateur, qui sera l'objet d'une affectation spéciale de trois mois, un nouveau film intitulé: «Ce n'est pas pour les Enfants,» dont le scénario est de Max Colpet et Henry Decoin, d'après une pièce de Hirchfeld. Michel Duran écrira les dialogues.

Une Chaire d'Enseignement Cinématographique

au Centre Universitaire Méditerranéen de Nice

René Clair a accepté l'organisation de cette chaire.

On sait que, depuis février 1933, le Centre Universitaire Méditerranéen existe officiellement à Nice, et que son Palais est situé au 65 de la Promenade des Anglais.

Dans ce vaste et somptueux édifice se tiennent régulièrement des sessions qui apportent un grand rayonnement de la culture française et internationale, par les nombreuses conférences qui s'y donnent et les personnalités du monde de la Pensée qui s'y rencontrent.



Heli Finkenzeller im Terrafilm "Opernball"

Les plus grands problèmes littéraires, artistiques, scientifiques, techniques ont été examinés et discutés dans ce temple de l'esprit placé à l'un des points les plus merveilleux de la Terre.

Le «Centre Universitaire Méditerranéen», présidé par M. Paul Valéry, de l'Académie Française, et dirigé par M. Maurice Mignon de l'Université d'Aix-en-Provence, a décidé la création d'une chaire d'enseignement cinématographique. Cette fondation est due à la ténacité constructive du brillant sénateur-maire de Nice: M. Jean Médecin.

M. René Clair a été pressenti pour occuper la direction générale de cette chaire, en qualité de titulaire. Il a accepté cette haute distinction.

Nous savons, d'autre part, qu'après les premières conférences faites par René Clair, d'autres personnalités cinématographiques françaises, notamment un grand acteur, un autre grand metteur en scène continueront ce cycle de conférences.

Nul doute que cette manifestation de longue haleine et d'une portée spirituelle et pratique considérable ne contribue à faire de Nice un centre de diffusion des idées. En tout cas, cette Chaire de Cinéma est une preuve d'activité municipale dont M. Léopold Schlosberg, gérant du Centre Méditerranéen Cinématographique (Studios de Nice), a été le dévoué promoteur.

Ajoutons, enfin que le Gouvernement accordera son haut patronage à la Chaire du Cinéma, sur la pressante sollicitation de M. Georges Huisman, directeur des Beaux-Arts.

«L'empreinte du Dieu» est repris

Dans l'immense et luxueux «complexe» décoratif, monté par Robert Gys, il y a plusieurs mois, au studio de Joinville pour le film l'Empreinte du Dieu, le metteur en scène Léonide Moguy et la plupart des ses interprètes ont commencé les intérieurs.

La distribution est à peu près la même, sauf en ce qui concerne le rôle de Wilfrida attribué à la charmante Annie Ducaux, et celui de Fanny joué par Ginette Leclerc au lieu de Mila Parély.

Pierre Blanchar a repris son personnage de l'ingénieur Van Bergen, abandonné en extérieurs dans Bruges-la-Morte et retrouvé dans ce décor de bibliothéque où il affronte, en une scène dramatique, l'indigne et violent époux de Karelina, le contrebandier (Jacques Dumesnil). Signalons enfin que Pierre Larquey joue ici un rôle délicieux de marin philosophe.

L'équipe technique est à peu près reconstitutée. Et l'Empreinte du Dieu, qui a recommencé à Joinville, se continuera aux Buttes-Chaumont où Gys fait édifier les décors de cette étrange et tumultueuse histoire d'amour.

Joséphine Baker . . . a roulé le Train

Marraine d'un train sanitaire, la grande vedette, au cours d'un déjeuner familial a chanté pour ses filleuls.

Ce fut une petite histoire qui pour certains fut presque une espèce de conte de fées.

Quelque part sur des rails dont on ne voit jamais le bout stationne un train sanitaire momentanément au repos. Les soldats sont en effervescence. On attend Joséphine Baker, la grande vedette.

— Joséphine Baker. Tu sais bien celle qui est si bien balancée et qui nous a envoyé un beau phono. Tu la verras, mon vieux, en chair et en os, même qu'elle s'habille avec un régime de bananes et qu'elle danse au Casino.

L'émule d'Adémaï, bouche bée, doute encore. Il ne peut s'imaginer que par un froid pareil une femme — fût-elle vedette — puisse se promener aussi sommairement vêtue. Et cessant de souffler dans ses doigts, il accroche ces simples et naïves guirlandes de papier découpé qui préludent généralement aux réjouissances populaires.

Tout le monde est prêt.

La voici. Souriante, très à l'aise, mais en manteau, elle fait face à la fusillade de trente paires d'yeux qui la dévisagent. Puis, sans plus de façon, elle accepte l'invitation à partager l'ordinaire. Elle le trouve, d'ailleurs, fort à son goût, car le cuisinier, une fois de plus, s'est surpassé.

Très vite, elle règne amicalement sur la petite troupe qu'elle a définitivement conquise. Les plus sauvages mêmes s'enhardissent et n'hésitent plus à venir lui parler. Et maintenant un peu de musique. Le pianiste a réussi à trouver un piano que le décorateur a installé dans un wagon où menuisier et peintre ont fait merveille. Après un petit «speech» qui émeut visiblement la grande vedette, voici l'heure des chansons. Quelques chanteurs amateurs font apprécier leurs talents.

Puis avec la meilleure grâce du monde, Joséphine chante ses plus grands succès accompagnée par l'accordéoniste René Pesourti qui sous l'uniforme kaki ne perd rien de sa virtuosité.

Il est difficile de décrire la simplicité intime et touchante de cette petite fête qui traduit si bien la franche camaraderie qui unit depuis quatre mois, dans un espace restreint, des hommes aux origines si diverses. Grâce à la bonne volonté de chacun, à la ferme bienveillance de chefs estimés, le moral reste parfait dans la petite troupe et c'est au milieu de hourras plusieurs fois répétés que Joséphine Baker, tout heureuse de la joie qu'elle venait de prodiguer s'en va laissant au cœur de chacun un souvenir ému, plein de charme et de reconnaissance. M. C. (Cinémonde.)

ITALIE.

En Italie, on institue un salaire maximum de 80.000 lires

De nouvelles dispositions législatives et normes corporatives concernant la réglementation de l'activité cinématographique viennent d'être édictées.

Une règle corporative établit que tout participant à la production d'un film national ne peut recevoir une rémunération supérieure à 80.000 lires it. Cette rémunération maximum comporte un engagement n'excédant pas 45 jours continus pour les interprètes et 90 jours pour les metteurs en

Lorsque ces limites de temps sont dépassées, des augmentations de rémunération sont prévues par le contrat collectif de travail. En outre, un pourcentage ne dépassant pas 10 % peut être accordé au metteur en scène et aux vedettes, par contrat, sur les primes revenant aux films excédant 300.000 lires it.

Cette nouvelle disposition corporative fera baisser très sensiblement les gros cachets — 200.000 lires et même davantage — payés jusqu'ici.

Les mesures législatives comportent notamment: Une augmentation de 5 millions du fonds de crédit cinématographique institué près la Banque Nationale du Travail; des modifications à la composition de la Commission pour la réglementation de l'ouverture de nouvelles salles cinématographiques; l'autorisation à l'E.N.I.C. (qui vient de porter son capital à 15 millions), d'assumer pour le compte de l'Etat, jusqu'à la concurrence de 3 millions, des participations dans des sociétés de production.